

Réf. : CP

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 14 DECEMBRE 2020 A 18h30  
HUIS CLOS**

Date de la convocation du conseil municipal : 4/12/2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille vingt, le 14 DECEMBRE, le Conseil Municipal de la commune de SAINT RESTITUT (Drôme), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Christine FOROT, MAIRE.

Etaient présents : C.FOROT - W.AUGUSTE - S.MEARY - Y.ARMAND - N.VERDON - G.JANUEL - F.THEOLAS - L.VIGER - S.ROUSSIN - M.MERLIN - M.CECCHINI - B.DUBOIS

Etaient absents excusés :

H.CHARANCON : procuration à C.FOROT

C.BOURRETTE - M.DENISE

Secrétaire de séance : S.MEARY

**ORDRE DU JOUR**

1. APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT
2. MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL
3. TRAVAUX VOIRIE TROTTOIRS DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL
4. TRAVAUX COLLECTE EU RTE BELVEDERE/QR BISTOURE
5. RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES CONVENTION PARTENARIAT 2021
6. DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE
7. QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

Christine FOROT remercie les personnes présentes, et informe que ce conseil est à huis clos, compte tenu des recommandations sanitaires en vigueur.

Madame le maire propose une minute de silence en hommage à Danielle CHAPUS, décédée le 10 décembre 2020 ; elle a été un agent communal exemplaire pendant 20 ans, toujours disponible et efficace dans son travail.

Mme le Maire informe qu'il y a lieu de rajouter 2 points non prévus à l'ordre du jour si l'ensemble du conseil municipal est d'accord.

1. SDED ELECTRIFICATION RENFORCEMENT DU RESEAU BT A PARTIR POSTE BISTOURE
2. MAISON DE SANTE PROGRAMME DE TRAVAUX

Accord du conseil à l'unanimité. Ces points seront vus en fin de séance.

Elle constate que le quorum est atteint, et aborde les points de l'ordre du jour.

Présence de la PRESSE.

\*\*\*\*\*

## 1. APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT

B.DUBOIS : Sur Le point 1 du compte rendu, il est important de préciser que « nous n'avons pas été condamnés ».

## 2. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL 2020

Madame le maire rappelle qu'il convient de mettre à jour au 31/12 de l'année écoulée le tableau des effectifs du personnel titulaire et non titulaire, en fonction des modifications apportées sur les différents postes au cours de l'année écoulée.

En conséquence, pour l'année 2020, le conseil municipal après discussion et vote à l'unanimité ACCEPTE la mise à jour comme suit :

GRADE OU EMPLOI	CATEG.	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	HEURES ANNUALISEES	POURVU
ADJ.TECH.PRINCIP.1 <sup>ère</sup> cL	C	37h		28h	x
ADJ.TECH.PRINCIP 1 <sup>ère</sup> cL	C	35h			x
ADJ.TECH.PRINCIP 2 <sup>e</sup> cL	C		30h		x
ADJ.TECH.PRINCIP 2 <sup>e</sup> cL	C		32h		x
ADJ.TECH.TERRIT.	C	35h			disponibilité
ADJ.TECH.TERRIT.	C	35h			x
REDACTEUR PRINCI.1 <sup>ère</sup> cL	B	35h			x
ADJ.ADM.PRINCIP.1 <sup>ère</sup> cL	C		28h		x
ADJ.ADM.PRINC.2 <sup>e</sup> cL	C	35h			x
ADJ.ADM.PRINC.1 <sup>ère</sup> cL	C	35h			x
ADJ.TECH.PRINCIP.1 <sup>ère</sup> cL	C		23h	18h68	x
ADJ.TECH.PRINCIP.2 <sup>e</sup> cL	C		28h	22h52	x
ADJ.ANIM.PRINCIP.2 <sup>e</sup> cL	C		13h30	10h60	x
ADJ.ANIM.PRINCIP.2 <sup>e</sup> cL	C	35h		28h10	x
ATSEM PRINCIP.1 <sup>ère</sup> cL	C		20h	15h68	x
ATSEM PRINCIP.1 <sup>ère</sup> cL	C		19h	15h40	x
ADJ.ADM.2 <sup>e</sup> cL	C		8h/mois		congé maternité
ADJ.ANIM.2 <sup>e</sup> cL	C		28h	21h71	congé maternité
<b>CONTRAT DE DROIT PUBLIC</b>					
ADJ.ADM.TERRIT.	C		26h		x
ADJ.TECH.TERRIT.	C		9h		x
ADJ.ANIMATION	C		24h	18h31	x
AGENT ENTRETIEN	C		69h28/mois	58h15/mois	x
AGENT ADM.REMPLACEMENT	C		8h/mois		x
<b>CONTRAT DE DROIT PRIVE</b>					
CUI SERVICES TECHNIQUES			30h		x

Délibération prise en ce sens.

W.AUGUSTE rappelle les difficultés pour les remplacements des agents de l'école si plusieurs personnes sont absentes en même temps. Il est difficile de gérer.

Merci à Corine et à Marion CECCHINI conseillère déléguée pour leur implication dans le travail de l'école.

Le CDG 26 a mis en place les Lignes Directrices de Gestion (plan de formation à prévoir, tableau du personnel...). J'ai presque terminé ce dossier complété pour transmission pour avis au Comité Technique du CDG.

C.FOROT : il nous faudrait un agent « joker » disponible et à proximité, pour assurer l'intérim en cas d'absence spontanée.

## 3. TRAVAUX VOIRIE TROTTOIRS RD 218/RD859 - DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame le maire informe le conseil municipal que nous envisageons des travaux de voirie sur le territoire qui prévoit :

- la création d'un trottoir en bordure de la RD 218
- la création de stationnements et trottoirs en bordure de la RD 859

Le devis présenté s'élève à la somme de **36.028,50 € HT**.  
Cette opération peut être subventionnée par le Conseil Départemental de la Drôme, par une délégation de maîtrise d'ouvrage sur le montant total HT.

Le conseil municipal à l'unanimité :

ACCEPTE le projet présenté

CHARGE Madame le maire de solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage.

**Délibération prise en ce sens.**

*W.AUGUSTE* donne quelques explications sur La délégation de maîtrise d'ouvrage avec Le Département, la commune pilote ce projet (rédaction cahier des charges, commande et suivi des travaux...). Le Département effectue le remboursement dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage.

*Y.ARMAND* rappelle que ces travaux devaient être réalisés en 2018 mais le dossier a été bloqué compte tenu du déploiement de la fibre en cours.

#### **4. TRAVAUX COLLECTE EU QUARTIER BISTOURE/RTE DU BELVEDERE**

**POINT ANNULE.**

#### **5. RAM RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES CONVENTION PARTENARIAT 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5221.1

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPA MAISON DE L'ENFANCE,

Suite à la prise en charge du Relais d'assistantes maternelles situé à TULETTE par l'EPA MAISON DE L'ENFANCE de ST PAUL 3 CHATEAUX, il est établi une convention de partenariat afin de permettre à la commune de ST RESTITUT de bénéficier du service du R.A.M.

Il convient de signer une convention conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021. Elle pourra être renouvelée chaque année après accord entre les deux parties.

Accord du conseil à l'unanimité.

**Délibération prise en ce sens.**

*C.FOROT* rappelle que le nombre d'assistantes maternelles sur la commune est de 6 en 2020. Il conviendra de réfléchir pour trouver un nouveau local sur la commune (besoin de stocker du matériel...).

#### **6. DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE**

Afin de mandater les salaires du mois de décembre 2020, il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Recettes de fonctionnement</b>	
615231 entretien réparation	-4.000 €	//	0.00 €
61551 entretien matériel roul.	+6.000 €		
6226 honoraires	-4.000 €		
6411 personnel titulaire	+14.000 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0.00 €</b>

Décision modificative adoptée à l'unanimité.

**Délibération prise en ce sens.**

*M.MERLIN* : cette décision modificative est rendue nécessaire du fait des arrêts maladie plus importants enregistrés chez nos agents ; il reste difficile d'anticiper ces situations et le remboursement Sécurité Sociale n'est pas crédité sur le même compte.

## POINTS RAJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

### **1. ELECTRIFICATION RENFORCEMENT DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE BISTOURE**

Madame le maire expose que le SDED a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

#### **OPERATION : ELECTRIFICATION RENFORCEMENT DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE BISTOURE**

**Dépense prévisionnelle HT** **103.710.97 €**  
dont frais de gestion : 4.983.62 €

Plan de financement prévisionnel :  
-financement mobilisés par Le SDED ..... 103.710.97 €  
Participation communale ..... NEANT

Accord du conseil à l'unanimité pour signer les pièces administratives et comptables.  
**Délibération prise en ce sens.**

### **2. MAISON DE SANTE LANCEMENT PROGRAMME DE TRAVAUX**

Madame le maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'une maison de santé sur la commune.

Vu la délibération N° DE-2020-079 en date du 7/9/2020 validant la mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage du CAUE pour ce projet,

Vu la délibération N° DE-2020-089 en date du 16/11/2020 validant la mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage du CEDER, sur les thèmes liés au confort et la performance thermique, ainsi que de sa production de chaleur et l'acoustique,

Vu les dispositions du Code la commande publique,

Madame le maire expose la nécessité d'adopter le programme et le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle, avant de lancer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux pour cette opération.

Le conseil municipal après discussion et vote à l'unanimité :

. ADOPTE le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle pour cette opération, d'un montant de 1.210.000 euros HT (travaux + honoraires (maîtrise d'œuvre, étude géotechnique, bureau de contrôle, coordonnateur sécurité protection santé...) + divers (étude juridique, assurance dommages ouvrages, imprévus...).

**Délibération prise en ce sens.**

*C.FOROT : Les travaux de construction devraient débuter début janvier 2022.*

*L'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre (architectes) a été lancé. Un choix sera fait, avec*

*L'appui du CAUE, en respectant les contraintes architecturales.*

*L'ABF doit être un partenaire, un allié pour préserver St Restitut.*

*Y.ARMAND : on va rester très attentif pour ne pas dénaturer l'entrée du village. On veut préserver notre cadre de vie.*

### **7. QUESTIONS DIVERSES**

• Réunion pour le débroussaillage le 18 décembre 2020 à 14 heures PLACE DES COMBETTES.

*L.VIGER : communication via la page Facebook. Mais pas de réaction sur le sujet.*

*W.AUGUSTE : on a également informé la population par le biais du « bulletin municipal ». Il faut continuer à communiquer, c'est pour se protéger contre l'incendie, il faut inculquer ce discours aux administrés.*

- **Jardins partagés**

*M.CECCHINI : une communication a été mise en place pour toutes les habitations du village, pour créer une zone de jardinage potager*

- **Vidéo Protection**

*L.VIGER est en charge de ce dossier. Rencontre avec Les professionnels pour établir des devis afin de solliciter des subventions. Un rendez-vous est prévu avec LA REGION, des échanges en parallèle avec le référent sûreté gendarmerie de VALENCE pour prendre des conseils.*

*La vidéo protection réduit de 10 à 50 % la délinquance.*

*N.VERDON en charge du dossier cimetière : Lancement des reprises des concessions en état d'abandon. La procédure est très longue et fastidieuse. Elle a démarré le 4/12/2020.*

*Y.ARMAND : Le déploiement de la fibre Montée des Ecoles : après quelques désaccords, rencontre avec ORANGE, ENEDIS, une solution a été validée entre les parties : chacun participe à la création du réseau enterré ce qui permettra l'enlèvement des câbles sur les remparts. Environ 40 foyers impactés.*

*Remerciements à La Presse.*

*La séance est levée à 20H00.*

Le Secrétaire de séance :

**S.MEARY**

Le Maire :

**C.FOROT**

